

M<sup>me</sup> Panissod fut informée de cette exécution, et ayant appris que son mari avait vendu jusqu'à la maison qu'il avait à Gex, elle se pourvut au bailliage de Montbrison pour se faire séparer de biens d'avec lui (7). Les frères et sœurs de Panissod, créanciers pour leur légitime, s'alarmèrent aussi et intervinrent. Panissod fut donc obligé de quitter Montbrison, il vint à Lyon. La vente de sa charge de receveur du grenier à sel (1714) et les secours qu'il trouva dans la bourse du sieur Jean-Rodolphe Corréard, bourgeois de Lyon, « son ami particulier », le mirent en état de satisfaire ses créanciers et d'entrer dans quelques affaires. Il fit même 500 livres de rente à sa femme qui était aussi venue se fixer à Lyon, mais qui n'habitait pas avec lui.

\*  
\*\*

Si jusque-là Panissod n'avait pas réussi dans ses entreprises, on l'a vu, la faute ne pouvait pas lui en être imputée ; très rompu au mécanisme des fermes et sous-fermes, il savait choisir, et plus tard ses relations lui permettront de faire partie de groupes financiers exploitant fructueusement les octrois de Lyon, les gabelles, les privilèges et même la perception des impôts dans les provinces voisines.

En 1720, Panissod fut attiré à Paris par le système de Law et se lança dans la spéculation. Heureux puisqu'il y gagna et habile puisqu'il réalisa à temps, il revint à Lyon avec une fortune.

---

(7) Elle n'obtint la sentence de séparation que le 30 mars 1723, et son mari, « sous les yeux et par la médiation de Monseigneur de Villeroy, archevêque de Lyon », lui accorda, par acte du 23 avril 1723, une pension viagère de 500 livres, en plus des 500 livres qu'il lui donnait déjà.